

SESSION DU 9 SEPTEMBRE 2020

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 2 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 9 septembre 2020 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Christophe LEROY.

Présents : Christophe LEROY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Anita RIVIERE, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Emmanuel DUPIN, Humberto DOS SANTOS, Michel AZAMBOURG, Loïc DECOURTIL, Serge POITRIMOL, Véronique PREVEAUX, David POTHIER.

Secrétaire de séance : Sylvie BEHETRE

* * * * *

→ Approbation des comptes rendus des 2 et 10 juillet 2020 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, les comptes rendus des 2 et 10 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

→ Approbation de la 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la 1^{ère} modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) qui fera l'objet d'une part, d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'autre part, d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ;

➤ **DECIDE** que la présente délibération sera exécutoire :

- Dans le délai d'un mois suivant sa réception par Madame la Préfète d'Eure-et-Loir si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du Plan Local d'Urbanisme ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications,

- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

→ Environnement : Désignation d'un référent territorial « Ambroisie » :

Monsieur le Maire informe les Elus que par arrêté en date du 15 juillet 2020, Madame la Préfète rend obligatoire la lutte contre les ambrosies. Les ambrosies sont des plantes invasives dont le pollen allergisant constitue un risque important et réel pour la santé publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** Monsieur Marc PINSARD, référent territorial « Ambroisie ».

→ Chartres Métropole :

➤ Désignation d'un interlocuteur CLS (Contrat Local de Santé) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** Madame Claudine MOULIN, interlocuteur « CLS ».

➤ Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Chartres Métropole Restauration :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** Monsieur Loïc DECOURTIL, représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Générale du GIP Chartres Métropole Restauration.

➤ Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Thierry HERON, membre titulaire de la CLECT ;
- **DESIGNE** Madame Sylvie BEHETRE, membre suppléant ; elle siègera à la CLECT en l'absence du titulaire.

➤ Approbation des rapports de la CLECT du 3 mars 2020 pour les compétences « gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux incendie » et « archéologie préventive » :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions n°2020-02 « gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux incendie » et 2020-03 « archéologie préventive ». Ces décisions sont accompagnées d'annexes.

➔ Acquisition d'un véhicule électrique :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du caractère urgent de l'acquisition d'un nouvel utilitaire, le C15 ayant été refusé au contrôle technique,
- **ENTERRINE** l'acquisition d'un RENAULT KANGOO électrique.
- **VALIDE** la cession des véhicules C15 et SCENIC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

➔ Location du presbytère : fixation du prix du loyer :

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DECIDE** de fixer le prix du loyer mensuel du presbytère à 300 € (trois cents euros).

➔ Demande de subvention au titre de la DSIL pour le remplacement des menuiseries et des volets de la Mairie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de remplacement des menuiseries et des volets de la Mairie ;
- **VALIDE** la création d'un vitrail pour la porte d'entrée ;
- **VALIDE** le coût total de l'opération estimé à 39 474,00 € ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local mise en place pour relancer l'économie, à hauteur de 80% du montant H.T. soit 31 579 € (trente et un mil cinq cent soixante-dix-neuf euros).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis et effectuer toutes démarches afférentes à cette décision, dès que les services préfectoraux notifieront la réception du dossier.

La date de commencement des travaux est fixée au 1^{er} décembre 2020.

La séance est levée à 23h30.

* * * * *